

RCS : NIORT Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00533 Numéro SIREN : 841 639 842 Nom ou dénomination : A3M

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2023 sous le numéro de dépôt 2133

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIORT

Reçu le

15 MAI 2023

SARL A3M

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

DocuSigned by:

GREFFE

Etats Financiers

Exercice du 01/10/2021
au 30/09/2022

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
--	------	---------------------------------	-------------------	-------------------

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISE**Immobilisations incorporelles**

Frais d'établissement

Frais de recherche et de développement

Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires

1 173

650

523

823

Fonds commercial (1)

35 000

35 000

35 000

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

15 405

7 349

8 056

11 138

Autres immobilisations corporelles

171 822

130 952

40 870

71 469

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations (mise en équivalence)

Autres participations

Créances rattachées aux participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

24 255

24 255

24 255

TOTAL ACTIF IMMOBILISE

247 656

138 951

108 705

142 685

ACTIF CIRCULANT**Stocks et en-cours**

Matières premières et autres approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

426 531

426 531

368 752

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances (3)

Clients et comptes rattachés

192

192

Autres créances

35 132

35 132

57 429

Capital souscrit et appelé, non versé

Divers

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

321 561

321 561

389 955

Charges constatées d'avance (3)

3 468

3 468

26 538

TOTAL ACTIF CIRCULANT

786 885

786 885

842 674

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Primes de remboursement des obligations

Ecart de conversion actif

TOTAL GENERAL

1 034 541

138 951

895 590

985 359

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

SARL A3M

Etats Financiers

Exercice du 01/10/2021
au 30/09/2022

Bilan Passif

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 250	6 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	625	625
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	178 154	121 499
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	95 602	56 655
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	280 631	185 029
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	273 024	325 782
Emprunts et dettes diverses (3)		202 186
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 842	188 887
Dettes fiscales et sociales	110 361	77 787
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 731	5 688
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	614 959	800 330
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	895 590	985 359

(1) Dont à plus d'un an (a)	195 049	273 024
(1) Dont à moins d'un an (a)	419 910	527 305
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SARL A3M

Etats Financiers

Exercice du 01/10/2021
au 30/09/2022

Annexe

SARL A3M

Etats Financiers

Exercice du 01/10/2021
au 30/09/2022

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A3M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 895 590 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 95 602 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SARL A3M

Etats FinanciersExercice du 01/10/2021
au 30/09/2022**Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

SARL A3M

Etats Financiers

Exercice du 01/10/2021
au 30/09/2022

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SARL A3M

Etats Financiers

Exercice du 01/10/2021
au 30/09/2022

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 392		10 218	36 173
Immobilisations incorporelles	46 392		10 218	36 173
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	15 405			15 405
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	158 503	1 914		160 417
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 405			11 405
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	185 313	1 914		187 228
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	24 255			24 255
Immobilisations financières	24 255			24 255
ACTIF IMMOBILISE	255 960	1 914	10 218	247 656

SARL A3M

Etats FinanciersExercice du 01/10/2021
au 30/09/2022**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
--	----------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste

Virements de l'actif circulant

Acquisitions

1 914

1 914

Apports

Créations

Réévaluations

Augmentations de l'exercice	1 914			1 914
------------------------------------	--------------	--	--	--------------

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste

Virements vers l'actif circulant

Cessions

10 218

10 218

Scissions

Mises hors service

Diminutions de l'exercice	10 218			10 218
----------------------------------	---------------	--	--	---------------

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2022
--	------------

Éléments achetés

35 000

Éléments réévalués

Éléments reçus en apport

Total	35 000
--------------	---------------

SARL A3M

Etats FinanciersExercice du 01/10/2021
au 30/09/2022**Notes sur le bilan****Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 569	299	10 218	650
Immobilisations incorporelles	10 569	299	10 218	650
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 268	3 081		7 349
- Installations générales, agencements aménagements divers	88 385	32 357		120 743
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 054	156		10 210
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	102 707	35 594		138 301
ACTIF IMMOBILISE	113 276	35 894	10 218	138 951

SARL A3M

Etats FinanciersExercice du 01/10/2021
au 30/09/2022**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 63 048 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	24 255		24 255
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	192	192	
Autres	35 132	35 132	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 468	3 468	
Total	63 048	38 793	24 255

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	174
Fournisseurs - RRR à obtenir	31 079
Total	31 253

SARL A3M

Etats Financiers

Exercice du 01/10/2021
au 30/09/2022

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 250 euros décomposé en 625 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 614 959 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	273 024	77 976	195 049	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 842	221 842		
Dettes fiscales et sociales	110 361	110 361		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 731	9 731		
Produits constatés d'avance				
Total	614 959	419 910	195 049	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

52 758

SARL A3M

Etats FinanciersExercice du 01/10/2021
au 30/09/2022**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	11 100
Dettes provis. pr congés à payer	9 043
Personnel - autres charges à payer	19 300
Charges sociales s/congés à payer	2 183
Org.sociaux - charges à payer	16 890
Etat - autres charges à payer	21 354
Taxe d'apprentissage CAP	69
Total	79 939

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 468		
Total	3 468		

SARL A3M

Etats Financiers

Exercice du 01/10/2021
au 30/09/2022**Autres informations****Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Nantissement du fond de commerce (Emprunt 200 000 €)	99 779
Garantie de la République Française (PGE 150 000 €)	135 000
Avals et cautions	234 779
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	234 779

Dont concernant :

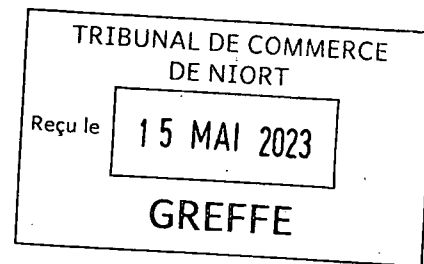
Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles



A3M
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : Boulevard de Diepholz - Centre commercial Super U
79100 THOUARS
841 639 842 RCS NIORT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 95 602 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 95 602 euros

A titre de distribution de dividendes, à concurrence de 90 000 euros
Soit 180 euros par part sociale détenues

Le solde 5 602 euros

En totalité au compte « Autres réserves », lequel s'élève actuellement à 178 154 euros
Et s'établit, désormais, à 183 756 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 14 mars 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

A handwritten signature consisting of the letters 'MM' with a small 'DS' above it, enclosed in a rectangular box.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

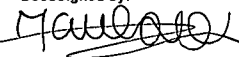
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

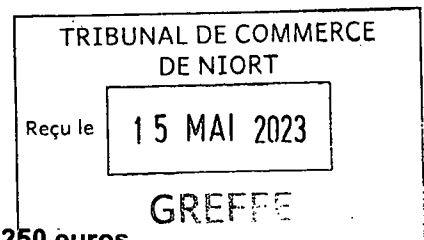
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 mars 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

CF0E75306DA74F5...





A3M
Société à responsabilité limitée au capital de 6 250 euros
Siège social : Boulevard de Diepholz Centre commercial Super U
79100 THOUARS
841 639 842 RCS NIORT

PROCURATION

Je soussignée **Marine MINIER**

Agissant en qualité de gérante de la société A3M,

Donne par les présentes pouvoir à :

CABINET GUEGUEN AVOCATS
100 rue du Leinster
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de NIORT tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

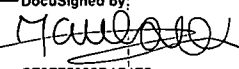
En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à THOUARS

Le 14 mars 2023

Marine MINIER
Gérante

DocuSigned by:

CF0E75306DA74F5...

Antoine BLANCHARD
Isabelle HOUDU
Matthieu FEHDE
Laurent GABORIAU
Pierre-Marie CADO
Gaël LE BERT
Marine DUCLOS
Sophie BUREAU
Camille MANDEVILLE
Maud CENSIER
Matthieu DABOUIS
Jalila BAHMED
Nadia KASSOUL
Anne-Sophie PAPIN
Marianne BLANCHARD
Alexandra SPAGNOLO
Marion FEVE
Marie MESSERSCHMITT
Manon LE LAY
Emmanuelle AUBRY-RENARD
Elodie PEROCHEAUD
Brunehilde DE LA HAUTIERE

Emmanuelle NOURY
Nathalie PELLETER
Louis SCHELLES
Juristes

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIORT

15 MAI 2023

GREFFE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE*Service du Registre du Commerce*18 rue Marcel Paul
BP 8818
79028 NIORT CDEX 9LA CHAPELLE SUR ERDRE,
le 11 mai 2023

Affaire : A3M (SARL)
N/Réf. : 18.08472/GLB/MBL/MLE
V/Réf : RCS NIORT 841 639 842 (2018B00533)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier relatif à l'approbation des comptes clos le 30 septembre 2022 de la société :

- **A3M** (RCS NIORT 841 639 842)

Nous vous remercions de bien vouloir adresser la facture à notre cabinet ainsi que de prélever le montant de vos frais sur notre compte **7901-9045**.

Vous souhaitant bonne réception des présentes et restant à votre disposition,

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Gaël LE BERT

Avocat associé

glebert@gueguenavocats.com

